

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAE 399 Subvention (5.000 euros) à l'association Viaduc des Arts Paris pour les illuminations de fin d'année 2016 (12e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Viaduc des Arts Paris (12e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Viaduc des Arts Paris située 10, Cour du marché Saint-Antoine à Paris 12e (57982 - 2016_08082) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 16.962 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris chapitre 65, rubrique 94, nature 6574, ligne VF55004 et suivant, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO